

L'association a pour objet **d'aider à l'installation et au maintien de fermes de proximité, pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contractant

PRODUCTEUR

EARL DU MOULIN DE BRAUX

Luc RISETTI

21390 Braux

Tel : 03 80 64 41 51

ou 0771043450

CONSUM'ACTEUR

Prénom, NOM : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Contenu du contrat :

Le contrat comprend 5 paniers et est **valable un an à compter de la signature du contrat.**

Date de début du contrat :

Le consom'acteur commande petit panier (11 €) grand panier (18 €)

L'amappien devra appeler le maraîcher au maximum le dimanche soir précédant la distribution pour commander son panier. (laisser un message téléphonique au 03 80 64 41 51 ou 07 71 04 34 50)

Le contrat ne comporte pas de période d'essai

Le producteur pourra proposer des légumes supplémentaires occasionnels et facultatifs en fonction de sa production.

La commande se fera une semaine avant la livraison.

La distribution se déroule chaque MARDI de 18h30 à 20h au sous-sol de la salle polyvalente à SOMBERNON.

Engagements du consom'acteur :

- ❖ Il s'engage à acheter 5 paniers durant la durée du contrat. Les paniers non pris au terme du contrat sont perdus.
- ❖ A la fin du contrat, le consom'acteur peut reprendre une carte même si la date de signature du premier contrat est de moins d'un an. Il repaie une nouvelle fois 5 paniers et a un an pour les prendre à compter de la deuxième date d'adhésion.
- ❖ En cas d'absence, le consom'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin qu'une solution soit trouvée avec l'ensemble des amappiens.
- ❖ Il s'engage à assurer au minimum 1 permanence sur le lieu de distribution pendant la durée du contrat pour aider à la distribution. Il devra s'inscrire sur le planning des permanences sur Internet.
- ❖ Il s'engage à payer à l'avance les paniers par chèque.

Paiement :

Petit panier : soit 1 chèque global de 55 €

Grand panier : soit 1 chèque global de 90€ ou 2 chèques de 45 € (le deuxième chèque est retiré lors de la prise du 3^{ème} panier)

Le paiement des paniers, à la signature du contrat, est fait à l'ordre de EARL du MOULIN DE BRAUX. Luc RISETTI.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consom'acteurs et producteurs

La vie de l'association est facilitée par des tuteurs, qui servent d'interlocuteurs privilégiés entre le groupe et le maraîcher. Ceux-ci enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consom'acteurs ...

Si vous avez des questions sur les contrats, un problème pour la permanence, si vous ne pouvez récupérer votre panier le mardi contactez Amappi

par téléphone au **06 51 79 59 29** ou courriel contact.amappi@gmail.com

Le fonctionnement

La distribution se déroule chaque MARDI de 18h30 à 20h au sous-sol de la salle polyvalente à SOMBERNON.

Sur le lieu de distribution :

Le contenu du panier est affiché. Il est également lisible sur le site www.amappi.asso.fr le lundi, sauf contre-temps.

Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consom'acteurs (à remplir impérativement).

La distribution est assurée par au moins trois consom'acteurs, en la présence du producteur.

Les consom'acteurs viennent avec les récipients (sacs, paniers...) nécessaires à la livraison.

Qui est le maraîcher ?

Les légumes qui composent le panier sont produits par l'EARL du Moulin de Braux, gérée par Luc RISETTI, producteur de légumes certifiés en Agriculture Biologique à Braux . Moulin de Braux 21390 Braux. Tel : 0380644151 ou 0771043450

Engagements du Maraîcher :

Il s'engage à proposer une grande diversité de produits, à privilégier les variétés anciennes et du terroir, et à fournir des produits de qualité, écologiquement sains, en pratiquant les méthodes de l'agriculture biologique (biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau...).

Il s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consom'acteurs de l'Amapp.

Il s'engage à être présent régulièrement aux distributions, aux jours et aux heures indiqués.

Il s'engage à prévenir l'Amapp le plus tôt possible en cas d'annulation de distribution.

Il s'engage à inviter les « tuteurs » lors des réunions entre producteurs livrant l'Amapp

Il s'engage à communiquer les informations sur sa production, notamment au tuteur qui relaie sur le site internet.

Il s'engage à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

Il s'engage dans le cas où il fait appel, pour la composition des paniers, à titre exceptionnel et en accord avec le CA, à des produits qui ne proviennent pas de son exploitation, à informer les consom'acteurs sur l'origine et la qualité de ces produits. Si la situation se présente, le CA est consulté et doit donner son aval. Situation exceptionnelle.

Le présent contrat est enregistré si le consom'acteur est à jour de sa cotisation à l'AMAPPi.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé ».

A le

Producteur

Consom'acteur